



Première session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme

Genève, le 6 juillet 2015

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Si les entreprises sont tenues de respecter les droits de l'homme, leur protection relève de l'obligation primordiale de l'Etat. La Suisse donne actuellement la priorité à la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et au développement des plans d'action nationaux.

Si la Suisse ne soutient pas à ce stade l'élaboration d'un traité international, elle souhaite éviter une polarisation excessive du débat. Prenant acte de l'existence de ce processus, il convient de redoubler les efforts de mise en œuvre des Principes directeurs en mettant en valeur les résultats concrets comme meilleur moyen d'asseoir la légitimité de cette voie inclusive de tous les acteurs et qui prévoit que les Etats mettent place un savant dosage de mesures à caractère volontaire et législatif.

La Suisse considère que le dialogue est essentiel et que les efforts de mise en œuvre des Principes directeurs peuvent nourrir le débat qui va se développer dans le cadre du groupe inter-gouvernemental. Elle va donc assister aux réunions du groupe intergouvernemental en position d'observateur.

Je vous remercie.